

N^o 9.
Bidan Charles
et
Bide Catherine

En mil huit cent soixante un le vingt quatre du mois de Novembre heure de cinq du soir
Pardevant nous Maire officier de l'état civil de la Commune de Douque, Canton de
Formez, Département de la Vienne, sont comparus dans la maison Commune
Charles Bidan, âgé de vingt quatre ans, étant né dans la Commune de Saint
Aubin des Chaumes, le sept Février mil huit cent trente sept, célibataire, Domicilié
à Chalverson Commune de Saint Aubin des Chaumes, Majorus, fils de François Bidan
âgé de cinquante quatre ans, vigneron et de Marguerite Pincier, âgée de soixante quatre
ans, sans profession, Domiciliés audit lieu de Chalverson ci dessus et consentants
Et Demoiselle Catherine Bide, âgée de vingt deux ans étant née à Douque le onze
mai mil huit cent trente neuf, sans profession Domiciliée à Douque le lieu Commune
de Douque, fille majeure de Pierre Bide, âgé de soixante deux ans et de Marie
Fillion, âgée de soixante sept ans, propriétaires Domiciliés audit lieu de Douque
lesdits ci présents et consentants lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du Mariage projeté entre eux et dont la publication ont été faite devant la
principale porte de notre maison Commune savoir: la première le dix novembre
mil huit cent soixante un, à l'heure de midi et la seconde le dix sept du dit mois de
Novembre, aussi à l'heure de midi, lesquelles publications ont également eu lieu
dans la Commune de Saint Aubin des Chaumes le dix jour dix et dix sept
Novembre à dix heures du matin, comme il nous en a été justifié par le Certifié
de l'écrit par Monsieur le Maire de ladite Commune le vingt trois Novembre
présent mois. aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces
ci dessus mentionnées et du Chapitre VI du titre du Code Civil intitulé du mariage
nous avons interpellé les futurs Epoux ainsi que leur père et mère, d'avoir
déclarer s'il a été fait pardevant Notaire un Contrat d'avenir à régler les Conditions
Civils du mariage, à quoi ils ont répondu négativement nous avons ensuite
demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
déclarons, au nom de la loi que Charles Bidan et la Demoiselle Catherine Bide
sont unis par le mariage, de laquelle célébration, qui a eu lieu publiquement
nous avons dressé acte en présence de Dima Fillion, âgé de trente trois ans,



Charon Domicilié audit Chabron, beau frère de l'Époux, de Claude Pillon,
âgé de trente quatre ans, laboureur demeurant aussi audit Chabron, ami de l'Époux,
de François Huet, âgé de soixante deux ans, Figeon Domicilié à Pouque, oncle de
l'Épouse et de Pierre Jacquet, âgé de vingt ans, manoeuvre Domicilié à Champignole
Commune de Bazoches, beau frère de l'Épouse, les quatre après qu'il leur en a été
aussi donné lecture l'ont signé avec nous et les parties contractantes excepté
l'Époux, le père et la mère de l'Époux, la mère de l'Épouse et le témoin
qui ont déclaré ne le savoir.

Pillon Pillon Catherine Dide
jacques Cheuries

Bis

Morlet's name. Antoine Camille Cheuries. Maire officier de l'état civil